



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 478 autorisant le projet de la résidence en VEFA à Troyes à être soumis à la procédure d'expertise MESRI

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims autorise la directrice générale du CROUS à soumettre le dossier d'expertise « achat d'une résidence de 84 logements en VEFA à Troyes » aux services de Monsieur le Recteur de région académique Grand Est pour instruction en vertu de la circulaire MESRI du 16 juillet 2020.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 76 du conseil d'administration du 9 mars 2021.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE